Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 26 (1890)

Heft: 3

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

LA CHAUX-DE-FONDS
XXVIe Année

1er Février 1890
No 3

L'ÉDUCATEUR

ORGANE
DE LA
SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

SOMMAIRE : **Partie générale :** A nos lecteurs. Questions scolaires actuelles. Compte rendu du Congrès de Lausanne. — **Variétés :** L'enfant à l'Exposition universelle. — **Chronique scolaire:** Neuchâtel. Vaud. Jura bernois. — **Bibliographie.** — **Exercices scolaires :** Langue française. Composition. Histoire. Problème pour les sociétaires.

PARTIE GÉNÉRALE

A NOS LECTEURS

Afin de répondre à un désir qui nous a été exprimé, et de réaliser notre intention d'offrir le plus de lecture possible, nous avons décidé d'apporter une modification importante à la composition typographique de *L'Educateur*. A l'avenir, nous donnerons dans la règle six pages seulement de gros texte et dix de petit texte. Déjà maintenant nous avons une ligne de plus par page qu'il n'y avait précédemment; ces deux améliorations nous font gagner plus de deux pages de petit texte par numéro, tout en nous permettant de conserver le titre du journal, dont plusieurs demandaient la suppression par utilitarisme. De plus, nous espérons pouvoir donner les *Variétés* dans des numéros augmentés d'un quart de feuille, comme celui-ci.

Nos lecteurs nous tiendront certainement compte de nos efforts pour satisfaire leurs légitimes désirs et voudront bien nous le prouver en faisant de la propagande pour *L'Educateur*. Notre ambition est de grouper dans la Société pédagogique tous les membres du corps enseignant de notre pays. Que nos amis cherchent à convaincre de la nécessité de l'union ceux qui se tiennent encore à l'écart. Ils travailleront ainsi à la prospérité de la Société et à celle de son organe, dont le développement dépend avant tout du nombre des abonnés.

Au nom du Comité directeur:
Le directeur du journal, Ed. Clerc.

Questions scolaires actuelles

On ne peut nier que l'attention publique qui jadis se fixait surtout sur les questions de politique pure ne s'en détourne aujourd'hui quelque peu pour se porter de préférence sur les sujets relatifs à l'éducation et à l'organisation sociale. Depuis quelques années, la question scolaire reste, pour ainsi dire, posée dans nos cantons romands. Des lois nouvelles ont été élaborées, combattues, puis remaniées; le problème consiste à donner à l'édifice scolaire une forme et une disposition répondant aux besoins de la société moderne. Actuellement nos écoles passent par une époque de transition qui est en même temps une période de tâtonnement et d'expérience. Le corps enseignant évolue dans le sens indiqué par les nouvelles lois et les nouveaux programmes. Le progrès se fait peu à peu par les circulaires des directeurs de l'enseignement, les visites de classe, les instructions pédagogiques, les conférences et les conseils donnés en particulier. Pour appliquer fidèlement une méthode, il faut la comprendre et beaucoup de maîtres ne se sont pas encore rendus un compte exact de l'esprit des nouveaux plans d'études.

Tous les établissements du bas au haut de l'échelle ont d'énormes progrès à accomplir. L'enseignement ne se fait pas encore suivant une méthode rationnelle et sûre, suivant un plan fixant jour après jour le chemin à parcourir. Les principes enseignés aujourd'hui sont renversés le lendemain; beaucoup d'instituteurs — je ne parle pas de la Suisse romande en particulier, mais d'une façon générale — accomplissent leur tâche sans but précis, donnant tantôt à droite, tantôt à gauche, et ressemblant à cet Arlequin qui entre en scène avec une liasse de papiers sous chaque bras: « Que portez-vous sous le bras droit ? lui demande-t-on » — « Des ordres ! » — « Et sous le bras gauche ? » — « Des contre-ordres ! ».

Dans beaucoup d'écoles, on met encore par-dessus tout la *science des livres*. Les parents aussi bien que les maîtres n'ont d'autre souci que de forcer leurs enfants à emmagasiner une foule de connaissances, d'*engaver* leur esprit d'une multitude de choses dont ils n'auront que faire plus tard et qu'ils s'empresseront d'oublier. L'étude par cœur, voilà le mal. « Savoir par cœur, disait déjà Montaigne, n'est pas savoir. » Comme le fait remarquer avec raison Herbert Spencer, « les choses essentielles, on les passe sous silence : ce qu'on enseigne est nuisible en soi et nuisible par la manière dont on l'enseigne ». On donne à l'enfant la science toute faite, tandis que dans toutes les branches, en français, en arithmétique, en géographie, même en histoire, on devrait la lui faire trouver par lui-même, au moyen de questions adroitement posées qui développent l'initiative et l'effort personnels.

C'est particulièrement dans les écoles de jeunes filles qu'une

réforme rigoureuse devrait être faite. Actuellement et surtout dans les classes supérieures des écoles moyennes, les élèves fléchissent sous le poids des notes qu'elles doivent prendre à chaque cours. Durant des heures entières elles écrivent, souvent sans rien comprendre, s'attachant aux mots plutôt qu'aux choses, à la forme plutôt qu'au fond. N'étant pas habituées à discuter avec leurs maîtres, elles acceptent tout, même les plus fortes énormités. L'essentiel pour elles est de reproduire fidèlement sur leur cahier tout ce que leur a dit leur professeur. Je ne m'oppose pas à ce que l'on fasse prendre des notes aux élèves; il est des cas où l'on ne peut pas procéder autrement. Mais il faut y habituer les auditrices, il faut interroger fréquemment pendant le cours, faire résumer par les élèves elles-mêmes les parties essentielles du sujet traité et ne laisser écrire dans les cahiers qu'un résumé très bref de la leçon. On a eu un très grand tort d'assimiler les programmes et les méthodes suivies dans les établissements de jeunes filles à ceux qui sont en usage dans les collèges de garçons. Rarement le jeune homme pèche par excès de zèle; d'ordinaire ses extraits sont courts et ne renferment que le strict nécessaire. La jeune fille, au contraire, est trop consciencieuse; craignant la remontrance, elle ne veut pas perdre une phrase ou un détail indiqué par son maître; ne rien oublier est sa constante préoccupation.

Dans toutes les écoles, les devoirs à domicile devraient être considérablement réduits et même supprimés dans les classes inférieures. Le travail scolaire ne consistant pas dans l'emmagasinement forcé de connaissances, mais surtout dans l'éducation de l'intelligence et du caractère, les élèves devraient travailler avec leur maître et une fois la leçon finie, pouvoir s'ébattre et jouer sans être préoccupés par une leçon à apprendre ou une tâche à préparer. Six à sept heures de travail intellectuel par jour sont suffisantes pour de jeunes cerveaux. Combien connaissons-nous de garçons et de jeunes filles qui pâlissent sur leurs livres pendant les longues veillées d'hiver! La conséquence de ce labeur forcé, c'est un retard ou un arrêt de la croissance, un affaiblissement de la force physique, de l'énergie et de la volonté. L'éducation de la jeune fille, pour employer une expression de Herbert Spencer, néglige la plante pour ne songer qu'à la fleur. Qui de nous n'a pas vu de ces jeunes femmes que l'école a déformées physiquement? c'est au régime scolaire qu'elles doivent leur teint pâle et leurs formes anguleuses. Quand donc voudra-t-on comprendre que le moyen de rendre les jeunes filles agréables n'est pas de surcharger leur cerveau de connaissances, mais avant tout de développer en elles l'initiative, les facultés d'observation, et de les former au rôle qu'elles doivent jouer dans la société, en les initiant aux lois de la vie. C'est pour cela que dans les programmes des établissements d'instruction destinés aux demoiselles, on

devrait accorder une plus large place qu'on ne le fait généralement à des leçons pratiques d'économie domestique, à la couture, à un cours d'hygiène et de physiologie donné par une femme, ainsi qu'à un cours complet sur l'éducation des enfants.

« Nous sommes d'accord avec vous, diront la plupart des maîtres, nous sentons que le but de l'école est de chercher à développer les facultés des élèves plutôt qu'à faire d'eux des érudits. Ce qui nous empêche de réaliser nos désirs, ce sont les examens, ces épreuves qui reviennent à époque fixe et qui, roulant sur un champ déterminé, nous obligent à renfermer notre enseignement dans d'étroites limites. Notre principale préoccupation est de préparer nos élèves pour les examens, car si notre classe ne réussit pas aussi bien que la classe parallèle, il y a là un déficit dont il nous est ensuite demandé compte ». Et voilà comment l'école, dont le but essentiel devrait être de faire de nos enfants des hommes, n'aboutit qu'à ce résultat : préparer les élèves pour l'examen.

Personne ne conteste qu'il est nécessaire de stimuler de temps à autre le zèle des élèves et de juger de leur travail aussi bien que de celui des maîtres ; mais ce qui est mauvais, je dirai même dangereux, ce sont ces épreuves faites à des époques déterminées devant un jury sur lequel il s'agit de faire impression ; c'est l'excitation périodique qui en résulte ; c'est cette idée qui pénètre peu à peu dans l'esprit qu'il est indifférent de travailler peu ou beaucoup dans le cours de l'année, pourvu que l'on fasse un effort au moment des examens. Les connaissances acquises ainsi en quelques jours par un travail contre nature s'envolent rapidement.

Les examens devraient être faits sans apparat et sans que les élèves fussent prévenus de la date, par le directeur ou l'inspecteur de chaque établissement qui, plusieurs fois dans l'année, mais lorsqu'il le juge convenable, entre dans la classe et interroge lui-même les élèves ou les fait interroger en sa présence par le maître. De cette manière, les élèves ne peuvent pas se préparer spécialement en vue de l'examen ; ils doivent être toujours prêts et pour cela travailler durant toute l'année avec une égale constance. A la fin de chaque grand cycle d'études, c'est-à-dire à la sortie des écoles primaires, de la division inférieure, puis de la division supérieure des écoles secondaires, ils auraient à subir un examen sérieux portant sur l'ensemble des études et permettant de se rendre compte exactement de leur degré de développement. C'est surtout dans les établissements de jeunes filles que ce système pourrait être introduit avec avantage, car elles n'ont pas pour but, comme c'est le cas d'un grand nombre de jeunes gens, d'entrer dans une école spéciale ou à l'université. Les examens, pour lesquels beaucoup d'entre elles passent les nuits sur les livres, ne sont pas d'une grande utilité et faussent l'idée qu'elles doivent se faire du but du travail scolaire.

Ces trois questions, méthode générale d'enseignement, devoirs à domicile, examens, qui me paraissent être de la plus haute importance pour l'avenir de nos écoles, n'ont pas encore été résolues dans un sens vraiment progressiste. Du reste, elles ne sont pas de celles qui peuvent être tranchées par des lois discutées dans les assemblées législatives. Elles sont trop spéciales pour intéresser les députés. Ceux-ci établissent le plan général de l'édifice scolaire ; c'est aux hommes d'école d'en étudier l'agencement intérieur. Il me semble donc utile de discuter ces sujets franchement et sans parti-pris, dans un journal spécialement destiné aux instituteurs. W. Rosier, *prof. à Genève.*

Société des instituteurs de la Suisse romande

Compte rendu du Congrès de Lausanne.

Nos lecteurs ont reçu le compte rendu du Congrès de Lausanne, publié par les soins de l'ancien comité directeur. C'est une forte brochure dont une moitié est consacrée au récit des actes du congrès et en particulier aux procès-verbaux des discussions, auxquelles ont donné lieu les questions mises à l'étude : le raccordement des études primaires et secondaires, et l'enseignement du dessin.

La seconde moitié (80 pages) donne l'excellent rapport de M. Lavanchy sur l'enseignement du dessin. On y trouve de précieuses indications sur la méthode à suivre pour cette branche.

Au sujet du procès-verbal de la discussion consacrée à la première question, M. A. Herzen, professeur à Lausanne, nous envoie sous le titre de « Simple explication » une rectification que nous croyons devoir insérer. Faute de place, la réponse du comité de Lausanne, à qui nous avons communiqué la lettre de M. Herzen, est renvoyée au prochain numéro. E. C.

SIMPLE EXPLICATION.

Dans le compte-rendu du XIe congrès scolaire de la Suisse romande, je trouve, à la fin de mon discours (p. 25), une petite intercalation dont j'ignore l'origine, mais que je ne puis pas laisser passer sous silence.

Dès le début de mon discours (p. 21), l'assemblée est avertie que je combats spécialement les conclusions *troisième, quatrième* et *septième* du rapport et que je propose une conclusion unique en leur lieu et place ; plus loin, à plusieurs reprises, la 7e conclusion est critiquée ; à la page 23, au bas, je dis même que c'est elle qui contient tout entier *le point de vue éminemment conservateur* auquel s'est placé M. le rapporteur ; plus loin encore, il est dit (p. 24) que rien que le changement de *forme* que je propose, *entraîne la suppression* de cette 7e conclusion ; avec le changement de *fond* elle devrait par conséquent disparaître à plus forte raison. Enfin, mon discours se termine textuellement ainsi :

« En conséquence de quoi, j'ai l'honneur de soumettre à l'assemblée la « proposition de substituer aux *conclusions du rapport en tant qu'elles concer-* « *nent le* raccordement, la conclusion unique suivante : Il est désirable que « les études secondaires, classiques, réales et autres, fassent suite aux études « primaires à l'âge minimum de douze ans révolus, les classes préparatoires « des établissements secondaires devenant dès lors équivalentes aux classes « primaires du même âge. »

Il est évident qu'en disant :

« *les conclusions du rapport* »...

j'entendais celles que j'avais combattues, c'est-à-dire les 3e, 4e et 7e ; et c'est bien ainsi que m'ont compris tous ceux qui ont voté ma proposition.

Or, dans le compte-rendu (p. 25), on a modifié ainsi cette phrase de mon discours :

« *les conclusions* **3 et 4** *du rapport* »...

Ces deux chiffres altèrent complètement le sens et la portée non seulement de ma conclusion, mais du vote de l'Assemblée, — ce qui est autrement grave. Ils ne se trouvaient ni dans mon manuscrit, ni dans les épreuves que j'ai corrigées ; ils ne se trouvent pas dans les tirages à part de mon discours qui m'ont été livrés quelque temps avant la publication du compte-rendu ; *ils ont été ajoutés après coup et à mon insu.* Leur présence à cet endroit est bien plus importante que cela ne semble à première vue ; c'est, en effet, uniquement grâce à elle que l'on a sauvé et maintenu, au nombre des conclusions finales du congrès, la 7e du rapport (devenue 6e), qui est en contradiction flagrante avec celle que j'ai proposée et que le congrès a approuvée (avec une modification de M. Trolliet), par un vote qui, dans l'esprit de tous les votants, supprimait cette 7e conclusion aussi bien et au même titre que les 3e et 4e ; et du maintien de la 7e conclusion, *sub* 6, il résulte que le Congrès semble avoir approuvé précisément ce qu'il a désapprouvé, et avoir sanctionné deux conclusions contradictoires dont l'une exclut l'autre ; tous ceux qui ont participé à la séance où l'on a discuté le rapport sur la première question et où ma proposition a été adoptée, seront étonnés de ce résultat, auquel ils ne s'attendaient certainement pas plus que moi.

Peut-on justifier jusqu'à un certain point, ou expliquer plus ou moins, l'intercalation qu'on s'est permise dans le texte de mon discours ? La gravité d'une pareille altération est considérablement atténuée par une erreur ou plutôt une inattention que j'ai moi-même commise ; c'est ce que je tiens à dire aux lecteurs de l'*Educateur*.

Au moment où on procédait au vote, on me demanda ma proposition par écrit ; je l'écrivis à la hâte, au crayon, et dans l'énumération des conclusions du rapport que la mienne remplaçait et supprimait, *j'oubliai la septième* ; immédiatement après le vote, quelques membres m'en avertirent ; j'en parlai au bureau ; on me dit que c'était trop tard, que d'ailleurs, il s'agissait d'une simple question de rédaction. Cependant, sentant très bien le parti que les adversaires de toute réforme des études secondaires, classiques notamment, pourraient, à l'occasion, tirer de mon stupide oubli et du maintien malgré tout de la 7e conclusion du rapport, je priai quelques voisins de banc de signer avec moi une motion demandant que les conclusions 7e, 8e et 9e du rapport, devenues contradictoires et superflues, fussent supprimées ; (v. p. 43 du compte rendu). M. le président ne crut pas devoir soumettre cette motion à un vote de l'Assemblée et proposa son renvoi au comité directeur « pour coordination », — ce qui fut approuvé.

Il eût été trop indélicat de ma part d'insister ; j'étais d'ailleurs persuadé que même sans être, pour ainsi dire, *officiellement* nanti, le comité rédigerait les conclusions finales du congrès conformément à la logique et au vote de l'assemblée ; en tous cas, je n'aurais jamais cru que la « coordination » promise serait une coordination... *à rebours* ; c'est-à-dire, qu'au lieu de coordonner les conclusions finales du congrès *au sens réel de ma proposition*, adoptée par une grande majorité, on coordonnerait, au moyen d'une intercalation, la fin de mon discours et, partant, la portée du vote émis, *au maintien de la 7e conclusion du rapport*, — celle qui a été le principal objet de ma critique, celle qui contient une alternative dont le premier terme est une affirmation absolument gratuite, sur laquelle se fonde le second, qui, lui, détruit ce que l'assemblée a sanctionné par son vote.

Ce que c'est pourtant que la puissance des chiffres... oubliés !

A. Herzen.

VARIÉTÉS

L'enfant à l'Exposition universelle de 1889

II

Allons voir d'autres poupées, — celles-ci sérieuses, par l'idée qu'elles représentent.

En visitant les galeries de l'exposition ethnographique, dans le palais des Arts libéraux, je me suis arrêté avec plaisir devant un campement de Samoyèdes. Tente de peaux de rênes; par la porte relevée, sur le seuil exposé à l'air, une mère remue le berceau grossier où dort son nourrisson; une poupée informe qui se balance au bout d'une ficelle, près de la tête du marmot, atteste qu'il s'est endormi en jouant.

Cette représentation plastique de la vie intime d'un peuple me suggéra l'idée qu'une succession de tableaux analogues représentant les scènes les plus expressives de la vie du premier âge, sous toutes les latitudes, ne serait pas sans charme.

J'y songeais encore quand je visitai le pavillon de l'assistance publique (ministère de l'intérieur, esplanade des Invalides). C'était mon rêve en partie réalisé.

Représentez-vous deux collections, l'une de berceaux, l'autre de bébés: les premiers réels, les autres figurés par des poupées d'une imitation très parfaite, et dont les grands yeux bleus, fixés sur vous, semblent animés d'une étincelle de vie.

Cette collection de figurines constitue une curieuse histoire de « l'élevage infantile », depuis le moyen âge jusqu'à nos jours. Le bébé apparaît d'abord emmaillotté, garrotté et comme *ligotté*. Le malheureux est prisonnier des pieds à la tête.

Regardez cette petite statuette, moulée sur une sculpture du XVe siècle, prise à Notre-Dame de Paris : c'est l'idéal du genre, c'est-à-dire c'est le supplice le plus ingénieux et le plus compliqué qui se puisse imaginer. Une momie d'Egypte est plus à l'aise, plus libre dans les bandelettes qui la compriment, que le nourrisson de nos pères. Et cela dura pendant des siècles.

Ah! qu'il était temps que Rousseau jetât dans son *Emile* le cri libérateur : « Point de têtières, point de bandes, point de maillot! des langes flottants et larges, qui laissent tous les membres en liberté et ne soient ni assez pesants pour gêner ses mouvements, ni assez chauds pour empêcher qu'il ne sente les impressions de l'air ». (*Emile,* livre 1er, p. 58). Ces lignes sonnèrent, on peut le dire, le quatre-vingt-neuf des nourrissons. Mais que de temps encore pour en faire sentir le bienfait à tous! Cette collection d'emmaillottés le démontre.

Celle des berceaux prouve qu'en tous temps et en tous lieux ce meuble tint la place d'honneur dans la maison. Et quelle variété de formes! De Perse, de Turquie, d'Algérie, de tous les points de l'Orient, il arrive enluminé de vives couleurs. Rien de gai comme ces parois bariolées qui semblent chanter aux yeux, et faire un nid lumineux à ces enfants de l'aurore.

En France, du nord au midi, la coutume est de creuser le berceau dans le bois le plus résistant et le plus cher : noyer, chêne, poirier. On veut qu'il dure, se transmette, serve à plusieurs générations. Meuble héréditaire, le petit-fils y dort après l'aïeul, et les enfants des petits-enfants. On le veut superbe. On le façonne, on le sculpte d'une main un peu lourde, mais que le sentiment conduit et fait aboutir à cette naïveté artistique qui n'est pas sans charme.

Le plus grand nombre affectent la forme d'esquifs prêts à voguer sur la mer, — la mer de la vie humaine, tour à tour orageuse ou tranquille, soumise ou tourmentée. Chiffonnez quelques aunes de mousseline autour de ces couches enfantines, faites par la pensée que quelque beau nourrisson vermeil s'y délecte dans son somme et dans son rêve, — vous aurez la mise en action vivante d'une strophe de M. Jean Aicard :

Vos légers rideaux blancs s'enflent comme des voiles,
Berceaux, et sous les vents amis
Vous nous portez, du bord des heureuses étoiles,
Vos passagers tout endormis.

(La Chanson de l'enfant.)

D'autres berceaux, venus des pays pauvres, comme la Lozère, sont de simples paniers de joncs, tressés sans art, mais non pas sans sollicitude maternelle : tel je me représente le rustique batelet où la mère de Moïse déposa son nourrisson menacé.

D'autres trahissent en matière d'hygiène des préoccupations plus touchantes qu'efficaces. Ce coffre muni de son couvercle met le nourrisson à l'abri des chocs extérieurs, mais il le condamne à respirer l'air vicié de sa propre haleine : « L'homme est un poison pour l'homme, » a dit Rousseau. Combien de trépas inexpliqués, obscurs, ce berceaux raconterait, s'il avait la parole.

Cet autre est à treillis métallique : c'est le berceau-moustiquaire ou le berceau garde-manger. Lui aussi est suspect à cause des microbes recélés par tous ses angles que la main de la ménagère ne peut atteindre, que l'air ne balaie pas assez vigoureusement.

Draguignan envoie une couche à tiroirs, espèce d'armoire à trois compartiments latéraux où dorment côte à côte, comme des paquets dans une commode, sept moutards décidés à vivre quand même. Notez que ce meuble servait encore, il n'y a pas plus de cinq à six ans, aux enfants de l'hospice de Draguignan.

Voici des engins de forme bizarre qui prétendaient aider les premiers mouvements de l'enfant, dans le temps où, par système, on ne laissait presque rien à faire à la nature. Ce panier en forme de colonne creuse ou de tronc d'arbre évidé servait à le tenir debout. Ce tourniquet lui permettait de virer, dans la position du soldat sans armes. Cette *glissière* déterminait un mouvement de navette d'une extrémité à l'autre de son promenoir. Ce chevalet le maintenait sur un plan incliné.

Mais que dire de ces sangles, de ces sacs où l'enfant emprisonné était fixé, pendu à la muraille, à trois pieds du sol, traité de corps inerte, de poids mort ? S'agiter, il ne le pouvait, absolument captif dans sa gaine : il lui restait la ressource de crier. J'imagine qu'il s'en donnait, et jusqu'aux

convulsions. Qui s'en inquiétait? Les hommes étaient aux champs, les femmes à l'étable, au marché, à la fête. C'était l'âge d'airain de l'enfance.

Il y a pire encore. Regardez ces paniers à anse, ces hottes, ces bissacs de toile grossière : c'est là dedans que les « meneurs » et les « meneuses » faisaient leur récolte. Ils allaient, parcourant les quartiers pauvres de Paris et des grandes villes : « Qui a des nourrissons à expédier ? Voilà le meneur qui passe. » Et des ruelles, des bouges, des taudis arrivaient des femmes en haillons, portant les nouveau-nés chétifs destinés à l'exportation. On les logeait tant bien que mal, on les empilait dans ces hottes, ces paniers, ces bissacs, et c'est par ce rude voyage que commençait pour eux le pèlerinage de la vie. Combien périssaient de chaleur ou de froid pendant la route! Combien arrivaient estropiés pour toujours! Le père de Mozart, dans un séjour qu'il fit à Paris en 1764, écrivait ces lignes : « Les Parisiens envoient leurs enfants nouveau-nés en nourrice à la campagne... Que de tristes conséquences! Partout des estropiés, des aveugles, des paralytiques, des boîteux, des mendiants couchés dans les rues, jonchant le pavé des églises. Le dégoût m'empêche de les regarder. » (Lettre du 1er février 1764). Ici encore le nom de Rousseau vient sous la plume, et d'une page de l'*Emile* va sortir l'action réformatrice. Action bien lente si l'on songe que l'industrie des meneurs dura jusqu'au 20 juin 1842, année où une ordonnance royale y mit fin.

H. Durand.

(A suivre.) *(Revue pédagogique.)*

CHRONIQUE SCOLAIRE (1)

NEUCHATEL

Le nouveau Règlement général.

Nous sommes en pleine réorganisation scolaire. Le Conseil d'Etat vient de publier le Règlement général examiné et discuté en décembre dernier par la Commission consultative pour l'enseignement primaire. Les 19 chapitres de ce Règlement ont pour objet de préciser les points que la loi du 27 avril 1889 n'avait fait qu'indiquer sans entrer dans les détails d'application. La sévérité de certains articles n'est pas pour nous déplaire; cependant, l'on est allé parfois, nous semble-t-il, un peu trop loin. N'est-ce pas demander beaucoup que d'exiger, par exemple, un minimum de 7 à *chaque branche* pour l'obtention des divers brevets? Quelle que soit l'utilité du dessin, devait-on l'inscrire au nombre des branches obligatoires de l'examen du certificat d'études? Nous nous permettons d'en douter. Ces réserves ne nous empêchent pourtant pas de constater que les dispositions du nouveau Règlement sont heureuses et contribueront, nous n'en doutons pas, à faire progresser l'instruction publique dans notre canton.

Toute la partie relative au certificat d'études nous paraît bien comprise, sauf le point que nous venons de mentionner. Parents, enfants, commissions scolaires, instituteurs et institutrices, auront à déployer de nouveaux efforts en vue de la réussite de ces examens. Désormais, les modestes études primaires, indispensables à chacun, recevront une sanction officielle. En ce qui nous concerne, nous en sommes profondément réjoui. Nous sommes per-

(1) La correspondance de Genève, parue dans le précédent numéro, est de M. Louis Favre dont le nom a été omis par mégarde.

suadé que cette heureuse innovation exercera une bienfaisante et durable influence sur toute notre économie scolaire. En effet, les parents qui, trop souvent, ne s'occupent pas ou presque pas des travaux de leurs enfants, sous les prétextes les plus futiles, sauront bien les surveiller et venir en aide au maître lorsqu'ils se seront convaincus qu'un avantage immédiat est attaché à la possession de ce modeste brevet, savoir : la libération de l'école à l'âge de 13 ans révolus, moyennant une occupation régulière. Stimulés par cette perspective, les élèves eux-mêmes feront leur possible, afin de réussir cette espèce d'examen de sortie. Les commissions scolaires ne voudront pas rester en arrière ; elles veilleront à une fréquentation encore plus régulière des écoles de leur ressort ; la loi actuelle les arme suffisamment pour leur permettre d'agir avec vigueur. Si l'on veut que le corps enseignant travaille avec courage à l'accomplissement d'une tâche de plus en plus difficile, mais devant laquelle il ne reculera pas, il faut aussi lui en fournir les moyens. Or, si nous consultons les derniers rapports de MM. les inspecteurs, nous constatons qu'il serait possible de réduire un peu les milliers d'absences qui se font chaque année dans les écoles de notre canton (un demi-million en 1888 !). Enfin, les membres du corps enseignant redoubleront de zèle et d'activité pour que leurs élèves puissent réussir dans ces examens passés en présence d'un jury de trois membres nommés par le Conseil d'Etat. Nous devons l'avouer, ces examens, dans lesquels le maître ne pourra prendre aucune part directe, nous inspirent beaucoup plus de confiance que tous ceux qui ont eu lieu jusqu'à présent, et dans lesquels ce n'était pas toujours l'instituteur qui avait le mieux et surtout le plus intelligemment travaillé qui obtenait les meilleurs résultats. Aussi sommes-nous heureux d'apprendre que les *moyennes* des examens annuels ne seront plus publiées à l'avenir dans les tableaux de statistique scolaire.

S'il nous était permis de donner un conseil à nos collègues, nous leur dirions : Prenez garde à vous, la première session d'examens en obtention du certificat d'études permettra, jusqu'à un certain point, de juger de la valeur de nos différentes écoles. Les élèves, et par contre-coup le maître et la maîtresse, seront appréciés à leur véritable valeur, par un jury absolument neutre et impartial. Lorsque les enfants d'une localité subiront des échecs répétés, la cause de ces insuccès sera imputée au personnel enseignant de cette localité. Quelle sera alors sa position, surtout si les enfants d'une localité voisine réussissent en grande majorité ? Et l'examen sera sérieux, puisque *5 fautes* d'orthographe, dans une dictée de 25 lignes, empêcheront le candidat de passer les examens oraux.

Le chapitre relatif aux brevets de capacité contient des dispositions nouvelles très heureuses. Nous approuvons pleinement l'article 50 et en particulier cet alinéa : « La commission chargée de procéder aux examens de capacité prévus à l'art. 70 de la loi, est renouvelable par tiers. Les membres sortants ne sont pas immédiatement rééligibles », — ainsi que celui-ci : « Dans la règle, les membres de la commission appartenant aux mêmes districts que les aspirants aux brevets, ne peuvent faire partie des jurys chargés de les examiner ».

Chacun sait que l'épreuve d'orthographe est une des plus redoutées des aspirants et des aspirantes et une de celles qui ont donné lieu à des récriminations aussi acerbes que peu justifiées. Le dernier alinéa de l'art. 73 déclare que pour chaque examen orthographique, le département détermine à l'avance le nombre de fautes éliminatoire suivant les difficultés du morceau choisi.

Quatre brevets sont institués : le brevet de connaissances pour l'enseignement dans l'école enfantine, celui pour l'enseignement dans les écoles primaires publiques et le brevet d'aptitude pédagogique pour chacun de ces deux degrés. Pour les deux premiers, les candidats doivent être âgés de 18 ans, et de 22 ans pour les derniers. L'article 75 déclare que, dans chaque catégorie d'examens écrits, une note inférieure à 7 entraîne l'élimination du candidat. En revanche, l'article 76 permet aux candidats malheureux de refaire des examens oraux dans les douze mois qui suivent leur échec. Quant

au candidat au brevet d'aptitude pédagogique, qui a échoué dans un premier examen, il ne peut plus être admis qu'à un seul examen et cela à la fin de sa 5me année d'enseignement pratique.

Dans une prochaine correspondance, nous examinerons quelques points du Règlement général dont les dispositions intéressent plus spécialement le corps enseignant. C. KNAPP.

VAUD

Circulaire du Comité. — La nouvelle loi sur l'instruction primaire (fin). — *Vincent Jaton. François Guignard.*

Le Comité cantonal informe les sociétaires que le Département de l'instruction publique a accordé un congé pour ceux des membres du personnel enseignant qui assisteront à la réunion de la section au printemps 1890.

L'autorité supérieure a également adopté, sur la proposition du Comité, pour être étudiée dans les conférences de cercle d'abord et dans la dite réunion ensuite, la question ci-après :

« *Le matériel et les manuels à employer dans l'enseignement primaire.* »

La mise en application du principe relatif à la fourniture gratuite du matériel scolaire conduit naturellement à rechercher avant tout les moyens d'obtenir, avec quelque chance de stabilité, un matériel uniforme pour toutes les écoles primaires du canton.

D'autre part, les discussions et les rapports que provoquera cet objet, dans un temps aussi limité, ne sauraient avoir d'autre prétention que celle de tracer les grandes lignes qui devront converger vers un but unique, le succès de l'enseignement, souvent compromis jusqu'ici, il faut l'avouer, soit par l'infériorité de certains ouvrages élémentaires, soit par la multiplicité de ceux employés pour la même branche, soit même par la rapidité avec laquelle certains d'entre eux se sont succédé.

CHERS COLLÈGUES,

C'est dans ce cadre que seront tout particulièrement appelés à se mouvoir ceux dont le dévouement concourra à la solution de la question posée.

Le comité cantonal saisit l'occasion de rappeler qu'ensuite de la revision des statuts, *le rapport de section ne sera expédié qu'aux sociétaires,* c'est-à-dire aux personnes qui auront accepté la carte de légitimation de fr. 5»50, prévue dans le nº 24 de l'*Educateur* de l'année dernière. Mais cet envoi sera gratuit, et les sociétaires jouiront des réductions ordinaires de transport en vue de ces réunions.

Nous terminons, chers collègues, en vous disant que si là comme ailleurs il y a encore des progrès à réaliser, nous avons l'espoir que tous prêteront leur appui aux améliorations qui sont encore désirables.

Agréez, Mesdames et Messieurs, nos salutations les plus cordiales.

Lausanne, le 23 janvier 1890.

Au nom du Comité cantonal :

Le Président, E. TROLLIET. *Le Secrétaire,* Ed. PELET.

La surveillance des écoles, annexée au Département, est un bien administratif et pédagogique, soit par la simplicité des rapports, soit par la permanence et l'esprit de suite, qui découlera naturellement de l'application de ce principe.

MM. les préfets sont légalement appelés à une coopération immédiate pour assurer la fréquentation régulière. Le rouage ancien fonctionnait lentement. Désormais les fauteurs d'écoles buissonnières n'auront plus le temps de reprendre haleine. Les citations se succèderont à huit jours d'intervalle. Adieu donc le beau temps où l'on prenait de joyeux ébats entre deux rappels à l'ordre !

Idée excellente en somme... Désirons simplement qu'elle reçoive sa complète exécution, car l'école dont les élèves sont souvent absents n'a guère de progrès à espérer.

Le contrôle régulier et efficace des écoles particulières devient d'ordre général.

Les changements de domicile seront surveillés.

Nombre d'instituteurs ont vu avec plaisir les dispositions légales relatives aux concours de repourvue.

La question de l'enseignement religieux a reçu une apparence de solution.

Les cours du soir pour jeunes gens de 14 ans qui font un apprentissage sont institués par la nouvelle loi.

Les cours complémentaires pour jeunes gens de 16 à 19 ans ont été amplifiés.

Ce n'est pas sur ces dernières créations que nous fondons de grandes espérances. Nous désirons seulement que nos prévisions soient un jour démenties par les faits.

Tel est en gros le bilan des changements apportés par la nouvelle loi. La discussion qui l'a préparée a été empreinte d'un esprit de bienveillance de la part des autorités. Je suis reconnaissant en ce qui me concerne à l'égard de ceux qui ont défendu le principe de 2 heures journalières d'école d'été pour enfants au-dessus de 12 ans, contre le système hybride qui a prévalu.

Après avoir relevé ces quelques points, plus ou moins discutables, je signale pour terminer, l'institution charitable du remplaçant payé pendant 6 mois en cas de maladie du titulaire, et je souhaite longue carrière à la loi scolaire qui devient notre partage. E. Trolliet.

La chronique scolaire vaudoise de la première quinzaine de janvier ne consiste qu'en nécrologie. La mort a fauché impitoyablement et nous devons un adieu aux instituteurs tombés sous ses coups : ce sont Vincent Jaton, régent à Montblesson, près Lausanne, et François Guignard, ancien professeur de français aux écoles normales vaudoises. L'un et l'autre sont morts des suites de l'influenza, le premier le 8 janvier, le second le 13.

Né le 10 août 1838 à Villars-Mendraz, où il fréquenta l'école primaire, Vincent Jaton n'a jamais suivi les cours d'une école normale. Tout en dirigeant l'école primaire de Penthéréaz, il complète ses études, grâce à un zèle ardent pour l'étude, à un travail persévérant et à une brillante intelligence, si bien qu'il se présente avec succès aux examens pour l'obtention du brevet, qu'il reçoit en septembre 1862. Successivement régent à Rossens, Bonvillars, Penthéréaz, Corcelles sur Chavornay, il est nommé en août 1871 régent à Montblesson, hameau forain de la commune de Lausanne, où la mort l'a frappé en pleine activité. Homme actif, intelligent, bon, simple, modeste, d'un commerce facile et agréable, instituteur dévoué et consciencieux, père de famille aimé et respecté, il laisse d'unanimes regrets et un souvenir excellent à tous ceux qui l'ont connu.

Il n'y avait que deux ans environ que François Guignard jouissait d'une retraite bien méritée par près d'un demi-siècle d'enseignement quand la mort est venue l'arracher à la tendre affection des siens et à celle de ses amis.

Né à Lausanne le 14 mars 1817, F. Guignard y fait ses études au collège, puis à l'Académie, dans la faculté de théologie. Obligé de renoncer à ses études, à cause de maux d'yeux, il se consacre à l'enseignement et de 1840 à 1853, il fonctionne comme maître de langues classiques et de mathématiques au collège d'Aubonne, dont pendant 5 ans, de 1848 à 1853, il fut le directeur. La maladie l'oblige de nouveau à cesser son enseignement ; de retour à Lausanne, sans occuper de poste fixe, il remplace à différentes reprises des maîtres du collège, de l'école supérieure communale, qu'il dirige même pendant un certain temps en remplacement de M. Bauverd.

Nommé maître de français aux écoles normales en 1858, il apporte dans ses fonctions qu'il continue jusqu'en 1887, un zèle infatigable, un travail per-

sévérant, des connaissances aussi solides qu'étendues, une conscience et un sérieux extrêmes.

De 1864 à 1868, il remplace M. Guillet en qualité de directeur de cet établissement. Après 29 ans d'activité à l'école normale et 47 années d'enseignement, il se retira il y a quelques années. Les membres du corps enseignant vaudois qui tous, à peu d'exceptions près, avaient été ses élèves, lui témoignèrent leur reconnaissance en remettant à leur maître vénérable et vénéré, dans une séance intime au Musée industriel, une adresse et un souvenir, auxquels il fut très sensible.

Maître austère, pour qui la grammaire était une sorte de sacerdoce, il était le meilleur des hommes dans l'intimité, simple, causeur spirituel, cœur excellent. Il vouait à ses élèves une affection toute particulière et il éprouva une joie douce et profonde quand il sut que cette affection était réciproque. Son activité était très grande et ne s'exerçait pas seulement dans le domaine de l'enseignement. Il prit une part active à l'introduction du nouveau psautier; et quand fut élaboré le nouveau catéchisme, on lui demanda son concours et il rédigea sur ce sujet un volumineux rapport en tous points remarquable.

Au cimetière de Montoie, où reposent maintenant les restes mortels du vénéré professeur, les élèves de l'école normale, sous la direction de M. Dénéréaz, ont chanté un beau chœur, et M. le pasteur Rochat, de Chavornay, leur a exprimé la reconnaissance de la famille affligée, très sensible à cette affectueuse attention.

Puissent les nombreux témoignages de respect et de reconnaissance rendus à François Guignard, et la sympathie générale que son départ a éveillée, apporter quelque consolation à sa famille éprouvée.

A. Bonard.

JURA BERNOIS

De la réélection périodique du corps enseignant.

I

Le principe de la réélection périodique du corps enseignant est conservé dans le projet de loi scolaire soumis à la discussion du Grand Conseil bernois. Des personnes autorisées soutiennent dans la presse politique que le peuple n'acceptera jamais une loi qui nous ramènerait au régime d'avant 1870. C'est possible, mais ce n'est pas certain; il nous serait facile de dire pourquoi. Quoi qu'il en soit, il importe d'examiner encore une fois les nombreux inconvénients de ce mode d'élection, et de rechercher tous les palliatifs à apporter à une situation qu'on peut, sans exagération, qualifier de désespérée.

Deux exemples récents nous en fournissent les motifs. Cet automne, deux excellents instituteurs ont été renvoyés brutalement, du jour au lendemain, des postes qu'ils occupaient, et cela grâce aux machinations de quelques membres du clergé.

C'est ainsi que dans une ville importante de notre canton, un de nos collègues a été renvoyé après vingt-neuf ans de services dans la localité. Les griefs énoncés par la commission d'école sont si peu importants qu'on pourrait les reprocher à la plupart des membres du corps enseignant. Le membre de la commission d'école qui soutenait devant un petit groupe d'électeurs, l'acte d'accusation contre ce vieux serviteur de la commune et de l'Etat, c'était un pasteur libéral de l'endroit. Mais comment croire qu'un pasteur, à peine depuis six mois dans une ville, puisse se charger d'une telle besogne? C'est ce qui est incompréhensible, d'autant plus que lors de l'élection du pasteur libéral en question, les principes de celui-ci ayant été attaqués violemment par un paroissien orthodoxe, ce fut l'instituteur actuellement évincé qui releva le gant et défendit l'ecclésiastique absent contre des accusations fausses et exagérées.

Moins d'une année après, nous voyons le pasteur si bien défendu se charger de la vilaine besogne d'éreinter son défenseur chevaleresque et faire ren-

voyer celui-ci d'un poste qu'il occupait depuis si longtemps. Pour quel motif? Parce que l'instituteur, ayant une position indépendante, n'avait plus besoin de ses rouleaux trimestriels. Voilà le principal grief avancé par le président de la commission d'école.

Dans une autre ville du Jura, un deuxième instituteur a été renvoyé pour motifs politiques. Le parti ultramontain ayant répandu le bruit que l'instituteur était franc-maçon (ce qui est faux), le curé, président de la commission d'école, abandonna lâchement le maître d'école calomnié. Il se contenta de répondre aux plus violents adversaires de l'instituteur : « Je m'en lave les mains. Faites ce qu'il vous plaira ; pour moi, j'aime autant celui-là qu'un autre. » Le correspondant du journal, auquel nous empruntons ces détails, se dit en mesure de prouver que le curé ne s'est pas contenté du rôle de Ponce-Pilate, mais qu'il n'a rien négligé pour renforcer et encourager l'opposition faite à notre collègue.

Lors de l'élaboration de notre loi actuelle sur l'instruction publique, on pensait que l'élection périodique du corps enseignant contribuerait à éloigner de l'école les instituteurs indignes et incapables. En est-il ainsi dans la pratique? Non, ce sont les bons instituteurs qui sont renvoyés et les mauvais sont appelés souvent à les remplacer. C'est compréhensible. Dès l'instant où un mauvais maître est renvoyé, il cherche à se placer dans un milieu qui réponde à ses besoins et à ses capacités négatives. Au bout de trois semaines de vacances, il trouvera toujours un village où les autorités scolaires sont négligentes, où les parents sont hostiles à l'école, où les enfants sont mal élevés, où le traitement est dérisoire.

L'école, qui aurait besoin du meilleur instituteur pour être relevée, tombe dans des mains indignes ou incapables. Le maître d'école ne sera bientôt plus qu'un instrument dans les mains des magnats locaux.

La réélection périodique n'éloigne donc pas de l'école les instituteurs incapables ; elle les consigne dans les villages retirés où la surveillance est moins active, où la concurrence s'arrête et où les parents estiment avec raison que le maître d'école est assez payé pour la besogne qu'il fait.

Aussi longtemps que nous aurons, dans notre canton, des traitements dérisoires, forçant le maître d'école à chercher des occupations accessoires pour élever sa famille, nous aurons aussi pénurie d'instituteurs et les incapables ne manqueront pas.

Mais comme nous venons de le voir, la réélection périodique frappe plus souvent le bon instituteur que le mauvais. N'y aurait-il que l'application des prescriptions légales de la fréquentation obligatoire, cela suffirait déjà pour provoquer une opposition irréfléchie parmi les électeurs. Ainsi dans le deuxième cas de renvoi que nous avons cité ci-dessus, on a vu le bon instituteur être remplacé immédiatement « par le maître d'une des plus pauvres écoles du district de Delémont. »

Mais l'instituteur est soumis à bien d'autres critiques. Il ne faut pas qu'il punisse les enfants de bonne maison ; il y a tant d'enfants maladifs qui ne peuvent supporter les devoirs à domicile. L'un trouve que le maître d'école fréquente trop les sociétés ; l'autre estime qu'il ne s'occupe pas assez du chant et de la gymnastique dans la localité. Il est trop souvent au café, entend-on dire, tandis que l'aubergiste prétend qu'on ne l'y voit guère. Nous ne parlons pas des idées politiques du pauvre diable d'instituteur, car on sait que notre législation en attribue indirectement le contrôle à M. le maire ou à M. le président de la commission d'école.

Il y a, dans notre canton, un trop grand nombre de communes où l'instituteur doit être vraiment un bien triste sujet, s'il ne veut pas risquer de perdre sa place à la prochaine réélection.

Certainement qu'un homme de caractère n'est pas brisé à la première expérience ; mais on comprend ce que certaines humiliations, souvent répétées, peuvent produire chez un père de famille qui perdra peu à peu toute velléité d'indépendance, afin de se dévouer pour les siens. L'éducation du peuple ne se fera plus par un homme libre, mais par un mercenaire.

(A suivre.) H. Gobat.

BIBLIOGRAPHIE

Le **Jeune Citoyen,** journal destiné aux jeunes gens de la Suisse romande. Paraissant à Lausanne douze fois par an, sous la direction de F. Gaillard-Pousaz. F. Payot, libraire-éditeur. Fr. 1»50.

Der Fortbildungsschüler, paraissant dix fois par an. Soleure. Gassmann fils. Fr. 1»—.

Deux journaux excellents pour l'école primaire supérieure et l'école complémentaire, à laquelle ils sont plus particulièrement destinés. Tous deux donnent des questions posées aux examens pédagogiques des recrues, des notions historiques et géographiques, des articles d'instruction civique, des biographies de citoyens suisses éminents, des modèles de lettres et des variétés. En outre, ils sont illustrés, ce que leur prix ne permet pas de supposer.

Le *Fortbildungsschüler,* rédigé par son fondateur, M. Gunzinger, directeur du séminaire de Soleure, a reçu une médaille d'argent à l'exposition universelle.

Annuaire de l'enseignement primaire, publié sous la direction de M. Jost, inspecteur général. 6e année, 1890. — Paris, Armand Colin. — Fr. 2»—.

Ce volume, de plus de 600 pages in-12o, comprend une première partie consacrée aux fonctionnaires et à la législation, et une deuxième partie, plus considérable, composée d'articles dus à des hommes éminents. Citons entre autres l'*Instruction civique à l'école primaire,* par M. Marion, commentaire éloquent et patriotique du programme de 1882, quelques pages de M. J. Steeg, sur J. J. Rousseau, et en particulier sur l'*Emile,* un article intitulé *Restons instituteurs,* dont l'auteur, M. Jacoulet, directeur d'école normale, relève noblement la valeur du titre d'instituteur, l'*Instruction morale à l'école primaire,* qui donne d'excellents conseils sur cet enseignement, le *Jardin de l'institutrice,* et *Deux conférences d'instituteurs en Angleterre,* exposé de l'état actuel de l'enseignement primaire de l'autre côté du détroit.

L'Orphéon, recueil de chants à trois voix égales, rédigé pour les écoles de la Suisse romande par C. C. Dénéréaz; 2me série. Lausanne, F. Payot; fr. 0»30.

Quinze chants, parmi lesquels nous trouvons avec plaisir *Adieux à la Suisse (Tout m'a séduit dans la noble Helvétie)* et *Sur la montagne (Qu'il fait beau des hautes cimes).*

L'Avenir sténographique, journal mensuel, Neuchâtel. A. Rouiller-Leuba, directeur. Un an, fr. 3. — Tout abonné d'un an reçoit gratuitement la *Petite méthode de sténographie française,* par *Aimé Paris.*

Pourquoi donc les disciples d'Aimé Paris en veulent-ils aux adeptes de Duployé, qui ne leur font pas de mal, à en juger par

Le Signal, journal sténographique et néographique mensuel, direction L. Mogeon, Ouchy (fr. 2»50).

Il est vrai que, faute d'une initiation quelconque, nous n'avons pu lire de cette dernière feuille que la partie autographiée en écriture vulgaire. Mais nous constatons qu'elle donne un morceau sténographié d'après quatre systèmes différents. E. C.

EXERCICES SCOLAIRES

LANGUE FRANÇAISE

Les exercices d'orthographe suivants pourront être écrits d'abord au tableau noir par le maître, ou mieux encore par les élèves eux-mêmes; puis, après avoir donné lieu à toutes les remarques possibles sur l'accord des mots

entre eux, leur étymologie, leur sens, etc., ils seront reproduits sous forme de dictée par la classe entière.

Nous recommandons l'emploi fréquent de ce procédé qui a l'avantage, en même temps que d'intéresser vivement tous les élèves, de ne pas habituer leur œil à des formes défectueuses. Il est important, en effet, de ne jamais oublier que la mémoire de la vue joue un très grand rôle dans l'étude de l'orthographe d'usage.

DEGRÉ ÉLÉMENTAIRE

Verbe. — Définition. — Accord avec le sujet. — Terminaisons du présent de l'indicatif. — Conjugaison orale et écrite.

DICTÉE

J'envie ton sort, humble et gai jardinier. Tu travailles chaque jour au milieu des légumes et des fleurs que produit ton jardin et qui l'embellissent; tu les soignes et tu suis attentivement leurs progrès. L'air pur que tu respires te conserve la santé; la libre nature et le travail te donnent la paix et la joie. Nous, petits écoliers, nous travaillons dans de vastes salles où nous apprenons ce que le maître enseigne. Bien souvent nous regrettons la campagne, mais nous avons aussi le contentement, parce que nous remplissons notre devoir.

Vocabulaire: Envie, *envier,* envieux — *sort* — *humble,* humilier, humilité — *gai,* gaîté, gaîment ou gaiement — *embellir* de beau, belle — attentif, *attentivement* — *progrès,* progresser, progressif — *le travail,* je travaille — *salle,* sale — regret, *regretter* — content, contenter, *contentement;* payer comptant, de compter.

Exercices: 1° Les élèves feront la copie de cette dictée en mettant tous les verbes à l'imparfait: *J'enviais* ton sort, humble et gai jardinier. Tu *travaillais,* etc.

2° Ils écriront la 1re partie au pluriel: *Nous envions votre sort, humbles et gais jardiniers,* etc., et la 2de au singulier: *Moi, petit écolier,* etc.

DEGRÉ MOYEN

Verbe. — Impératif. — Formation de ce temps. — Irrégularités des verbes *être, avoir, savoir, vouloir, aller.* — Pronoms compléments. — Distinction entre l'impératif et le présent de l'indicatif.

DICTÉE

Toi qui t'éloignes de ta famille, disait une mère à son fils, écoute les conseils que me dictent mon amour et ma tendre sollicitude pour toi.

Sois toujours vertueux et n'abandonne jamais le chemin de l'honneur; rappelle-toi partout l'exemple de ton père et les enseignements de ta mère. Accomplis tes devoirs avec fidélité; travaille courageusement à la tâche qu'on t'impose et donnes-y tous tes soins. Rends le bien pour le mal, hais le vice et crains ton Dieu. Ne va jamais avec les méchants et rejette leurs conseils. Si tu trouves un ami véritable, attache-toi à lui de toute ton âme; donne-lui ta confiance; jouissez ensemble de la vie et souvenez-vous des bienfaits que vous avez reçus. Evite les excès dans le manger et dans le boire, donne à tous le bon exemple. En suivant cette voie, tu seras heureux comme le désirent pour toi tous ceux qui t'aiment.

Vocabulaire: Famille, familier, familiarité. — Comparez *sollicitude* et sollitude — *honneur,* déshonneur (honorer, honorable, déshonorer, déshonorant) — *tâche,* tache — *excès,* excessif — *voie,* voix. — Remarques sur *confiance, dictent, rappelle-toi, rejette, hais.*

Exercices: 1° Les élèves feront la copie de cette dictée en mettant les verbes à la 2me personne du pluriel: *Vous qui vous éloignez de votre famille,* disait, etc.

2° En remplaçant l'impératif par le futur: Tu *seras* toujours vertueux, etc.

DEGRÉ SUPÉRIEUR

Participes présents et passés. — Inversion. — Synonymes.

DICTÉE

Nous voyagions dans les Alpes et, ce jour-là, nous *tentions* l'ascension d'une cime aiguë. En jetant un coup d'œil à notre droite, nous *nous aperçûmes* tout à coup qu'une *multitude* de *blocs* et de colonnes de glace, sur la solidité desquels nous ne pouvions guère compter, étaient suspendus sur le *précipice*. Nous avions atteint alors une *position* où des rochers solides nous *protégeaient* d'un côté, tandis que devant nous se trouvait un ravin très ouvert et qui était *apparemment* une voie par laquelle avaient glissé de nombreuses avalanches. A peine y étions-nous *arrivés* qu'un grand bruit nous arrêta net; c'étaient des craquements produits par des masses de glace qui s'étaient mises en mouvement et que nous voyions se briser en nombreux *fragments*. Ceux-ci arrivaient à la file, *bondissant*, retombant avec *fracas* et soulevant des nuages de poussière. Plusieurs de ces blocs passèrent au-dessus de nos têtes.

Vue à distance, cette *scène* eût paru *sublime;* mais quelque familiarisés que nous fussions avec les aventures des glaciers, nous eussions *préféré* en ce moment une toute autre position à celle où nous avait conduits notre imprudence.

Vocabulaire: Ascension, de ascendere (monter) ascenseur, ascendant — *cime* — comparez *colonne* et colline — *compter,* conter, comté — *ravin,* ravine — *apparemment* de apparent — *craquement* — *fragment* — *scène,* Cène, saine, Seine — *familiariser* — *aventure.*

Remarques sur l'orthographe de *net* — *c'étaient des craquements* — *eût paru* — *une tout autre position.*

Exercice: Les élèves feront la copie de cette dictée en employant la 1re personne du singulier et en remplaçant les mots en italique par des synonymes: Je *voyageais* dans les Alpes et, ce jour-là, je *faisais* (ou mieux j'*essayais de faire),* etc. A. G.

COMPOSITION

Nous comptons donner en une année le plan détaillé que nous proposons pour l'enseignement de la composition dans les trois degrés.

Les exercices que nous publierons le 1er de chaque mois ne peuvent évidemment pas suffire à alimenter les leçons si importantes de la composition orale et écrite. Ce sont des applications d'une méthode sur laquelle il nous serait utile d'avoir l'appréciation des membres du corps enseignant qui la pratiqueront; ces applications doivent être multipliées et variées autant que possible; l'institutrice ou l'instituteur seuls peuvent préparer avec succès les exercices qui conviennent à leurs élèves.

DEGRÉ ÉLÉMENTAIRE

MÉTHODE

1° Tous les exercices se font *oralement* avant d'être écrits.

2° C'est aux élèves à trouver les phrases ou les mots cherchés.

3° Les exercices sont écrits au tableau noir par l'institutrice.

4° Après chaque phrase, s'assurer que chaque élève sait ce qu'il faudra écrire.

5° Quand 3, 4, 5 phrases au plus ont été écrites au tableau, les faire lire une fois par autant d'élèves, puis les effacer.

6° Ecrire de nouveau l'exercice à faire, phrase après phrase; laisser aux élèves le temps exactement nécessaire.

7° Faire lire la 1re phrase par plusieurs élèves, puis la 2me, et ainsi de suite. Si la phrase est fautive, la faire corriger par l'élève lui-même, éventuellement par un camarade, et demander en quoi consiste la faute.

8° Apprécier le travail et les efforts des élèves par des paroles encourageantes et non seulement par des notes ou *succès*.

Exercices. — *Compléter les phrases suivantes:* J'aime *(mes parents, mes frères et mes sœurs).* — En hiver, l'air *(est froid).* — Nous patinons sur *(la glace).* — Les petits oiseaux *(ont faim, partent).* — Les montres sont faites par *(les horlogers).* — Ma sœur écrit *(dans son cahier, une lettre, mieux que moi,t rop vite).*

Pour construire une maison, il faut *(des maçons, des charpentiers, des serruriers, des couvreurs, des gypseurs (plâtriers).* — Dans notre cage il y a *(un chardonneret, un pinson et deux canaris).* — *(Le cheval, le bœuf et le chien)* sont des animaux domestiques. — Les enfants doivent être *(obéissants, complaisants, polis, francs).* — Nos principaux aliments sont *le (pain, le lait, la viande, les légumes).*

DEGRÉ MOYEN

MÉTHODE

1° Même méthode et mêmes procédés qu'au degré élémentaire.

2° Au commencement de l'année scolaire, ne pas craindre de répéter le genre d'exercices de l'année précédente en les développant un peu, et en les prenant dans l'ordre des difficultés.

3° Une fois les élèves exercés à écrire des phrases simples, mais correctes, sans fautes d'accords, passer aux phrases composées de deux ou trois propositions. Veiller à ce que le pronom se rapporte toujours sans équivoque à un nom.

4° Le sujet étant suffisamment préparé pour tous les élèves, faire écrire. La composition doit compter 5 ou 6 lignes la 1re année, pas beaucoup plus la 2me. Si, en même temps que le style, l'orthographe et l'écriture sont soignées, l'exercice sera suffisamment long.

5° Il est indispensable de tenir à ce que les idées exprimées soient raisonnables et se suivent dans un ordre logique.

6° Assez souvent les sujets choisis doivent être en rapport direct avec les leçons de grammaire, de vocabulaire, de choses, parfois avec celles de géographie (descriptions, récits de voyages réels ou fictifs) et d'histoire. Mais il ne faut pas perdre de vue que la composition est un exercice d'*invention* et non un exercice de mémoire.

7° En général, faire corriger comme au degré élémentaire. De temps à autre, une fois par semaine au moins, mais sans prévenir les élèves, prendre les compositions et les corriger comme l'indique M. L. Latour. (Voir *L'Educateur* du 15 janvier 1890, page 21).

Exercices. — *Compléter les phrases suivantes:* Les quatre saisons sont..... — ..... sont des mois de trente jours. — L'ameublement de notre chambre à manger se compose de..... — Dans nos forêts, les arbres les plus nombreux sont.....; puis viennent..... — On couvre les toits de..... — Les nègres ont les cheveux..... — Je voudrais apprendre à *(lire couramment, jouer du violon, monter à cheval).*

On appelle céréales les plantes qui....., comme..... — Les plantes textiles sont celles.....; telles sont..... — Le chef de la famille est.....; les autres membres sont.....

Remplacer le nom répété par un pronom: Je vois des bœufs dans la plaine; ces bœufs paissent. — La fourmi n'est pas prêteuse; la fourmi refusa du grain à..... — Ces enfants ne sont pas sages; on gronde ces enfants. — Mon habit a de la poussière; je vais brosser mon habit.

DEGRÉ SUPÉRIEUR

MÉTHODE

1° D'abord, comme au degré moyen; puis autoriser les phrases de plus de trois propositions, mais à la condition expresse qu'elles soient parfaitement claires, et que l'auteur puisse rendre compte des rapports des mots et de la construction de la phrase.

2° Donner une idée de l'élégance du style en comparant entre elles deux phrases différentes exprimant la même idée.

3° Principes du plan d'une composition, suivant le genre.

4° Mettre les élèves en garde contre l'exagération des sentiments et des expressions, et contre les atteintes à la vérité ou à la vraisemblance.

5° Compositions d'une page, pas davantage, mais soignées pour le style. l'orthographe et l'écriture.

6° Correction comme au degré intermédiaire, sauf que les travaux doivent tous, autant que possible, être vérifiés par l'instituteur.

Exercices. — *Compléter les phrases suivantes :* A quoi servent les vêtements? *Ils* servent..... — Les enfants ont des devoirs envers *(eux-mêmes, parents, supérieurs, prochain, Dieu)* ; les hommes ont en outre des devoirs *(à remplacer par un pronom)* à remplir envers *(la patrie)*. — Un tiens vaut mieux..... — Les petits ruisseaux.....

Mettre au pluriel le conte suivant, après les explications du maître sur les feux follets.

Le feu follet et le voyageur. — Un feu follet courait à travers la campagne. Un voyageur le prit pour guide et tomba dans un marais. « Maudite lumière, s'écria-t-il, tu m'as trompé! — Mon ami, répond le feu follet, qui t'a forcé à me suivre? Ne t'en prends qu'à toi-même, s'il t'arrive quelque chose de fâcheux pour avoir voulu imiter les autres ».

Les élèves feront une application de la morale de cette fable dans un récit de leur invention (cinq ou six lignes).

Faire le résumé d'une leçon de choses sur la laine.

Courte description d'une gravure ou d'une photographie mise sous les yeux des élèves *(La femme lacustre*, tableau de A. Anker; une scène de l'histoire nationale; une vue géographique). ED. CLERC.

HISTOIRE

DEGRÉ ÉLÉMENTAIRE

Programme. — Avantages de l'étude de l'histoire. — La Suisse primitive. — Notre pays. — Les premiers âges.

Exercices oraux. Répondre aux questions suivantes : Dans quel continent est située la Suisse? — Quel était son aspect et quels pays la bornaient? — Qu'est-ce que l'histoire et pourquoi l'étudie-t-on ? — Différence entre l'histoire proprement dite et les histoires. — Expliquer les termes peuple, nation, tribu. — Quels noms ont été donnés à notre pays, quels étaient ses subdivisions et ses limites? — Tracé de la Suisse primitive au tableau ou carte historique montrée aux élèves. — Quelques gravures des lacustres.

DEGRÉS MOYEN ET SUPÉRIEUR

Programme. — Des premiers temps. — Populations lacustres. — Différents âges. — Origine des Helvètes et des peuplades voisines.

Décrire la physionomie et la manière de vivre des premiers habitants de notre pays. Parler de leurs habitations sur pilotis, de leurs ustensiles de cui-

sine, de leur nourriture, de leurs armes et objets de luxe. — Restes trouvés au bord des lacs de Zurich, Morat, Neuchâtel et Genève ; mêmes vestiges signalés par l'historien grec Hérodote, au bord de certains lacs de la Grèce. Age de la pierre. Aucune civilisation, armes et outils très primitifs, les habitants n'ont pour demeures que les cavernes ; plus tard des huttes.

Age du bronze. La civilisation apparaît ; développement des échanges avec les peuplades voisines ; origine du commerce.

Age du fer. — Les peuplades mieux armées redoutent moins les animaux féroces. — Constructions solides sur terre ferme, instruments aratoires et armes perfectionnés, exploitation des mines.

Premiers peuples de notre pays, Helvètes, Rhètes, etc. Ils venaient de la Germanie. Causer de cette immigration. — Peuples voisins. — Parler des dieux qu'ils adoraient, druides, et cérémonies dans les forêts, monuments retrouvés.

Lecture pour les maîtres. — Nous pouvons observer aisément sur place les étapes successives que l'intelligence de l'homme a dû traverser pendant le cours des siècles. Nous n'avons en effet qu'à suivre le développement de l'intelligence de l'enfant... En suivant donc avec attention l'évolution de l'intelligence et des sentiments de l'enfant, on peut arriver à comprendre la genèse et l'évolution de l'intelligence et des sentiments de l'homme des temps primitifs. Avec sa nature impulsive, son égoïsme, son absence totale de moralité et sa férocité naïve, l'enfant ressemble aux sauvages les plus inférieurs. Avec la force en plus et des passions à satisfaire, la ressemblance serait complète.

L'étude de la psychologie de l'enfant suffirait donc, à défaut des documents fort nets fournis par l'étude des sauvages actuels qui n'ont pas dépassé l'âge de la pierre polie, à nous montrer ce que pouvaient être les sentiments et les idées de l'homme primitif. C'était un être impulsif et féroce, ignorant la prévoyance, vivant au jour le jour, et ne connaissant d'autres lois que celle du plus fort. Son intelligence était des plus rudimentaires. Sa connaissance de la nature et des phénomènes reposait sur les associations d'idées les plus grossières.

L'examen le plus superficiel des sauvages modernes montre combien leur niveau intellectuel est en réalité peu élevé. Plusieurs peuples, tels que certains Australiens, les Boschimans, les Hottentots, ne peuvent compter au-delà de cinq et quelquefois trois. Galton raconte que, si un sauvage du sud de l'Afrique consent à vendre un mouton pour 2 paquets de tabac, il ne peut arriver à comprendre qu'il doit recevoir 4 paquets pour deux moutons. Pour un marché si compliqué, il donne d'abord un mouton et reçoit deux paquets ; puis il se dessaisit d'un second mouton et reçoit encore deux paquets de tabac. Ce n'est qu'en opérant de la sorte qu'il sera sûr de n'être pas trompé.

(Extrait de *Les premières Civilisations* par G. LeBon.)

PAUL JAQUET.

Problème pour les sociétaires

Deux chevaux partent ensemble pour faire le tour d'une arène de 1 km de circonférence. S'ils vont dans le même sens, ils sont de nouveau ensemble au bout de 5 minutes. S'ils vont en sens contraire, ils se rencontrent au bout d'une minute. Déterminer la vitesse à la minute de chacun de ces deux chevaux.

Adresser les solutions au soussigné jusqu'au 15 février. La solution jugée la meilleure sera publiée, les autres solutions justes seront indiquées et, s'il y a lieu, analysées.

A.-P. DUBOIS, *directeur des Ecoles primaires, au Locle.*